

[PRÉVOYANCE]
PARTICULIERS



Serenassur

L'assurance d'une autonomie financière préservée



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Serenassur, l'assurance d'une autonomie financière préservée

L'espérance de vie ne cesse de s'allonger, il est donc primordial de prévoir sa sécurité financière sur une plus longue période.

Beaucoup d'entre vous sont confrontés à la perte d'autonomie d'un proche : 6 français sur 10⁽¹⁾ ont actuellement une personne âgée dépendante dans leur foyer ou leur entourage familial.

La dépendance est un risque comme un autre contre lequel il est important d'anticiper une bonne couverture financière.

Un coût financier important :

Le coût moyen est de 1 800 € par mois pour le maintien à domicile et atteint 2 300 € par mois pour un établissement médicalisé.

Or, le montant moyen des retraites est de 1 122 € par mois avec de fortes disparités hommes / femmes (Source DREES avril 2010).

Serenassur Assistance, un soutien à domicile à tout moment

Dès votre adhésion⁽²⁾

- Accès à des informations dans les domaines de la **santé**, de l'**habitation** (construction, location, problèmes de voisinage...), du **droit**, du **voyage** et des **loisirs** (activités praticables dans votre région, listes d'associations culturelles ou sportives...)...
- Mise en relation avec des services de proximité : petit bricolage ou jardinage, dépannages (serrurerie, plomberie, électricité...)
- Mise en relation avec du personnel médical ou paramédical
- Organisation de la livraison de médicaments prescrits
- Aide à la recherche de place en milieu hospitalier (centre d'hébergement temporaire ou de longue durée : convalescence, cure, maison de retraite etc...)
- Organisation du transfert de l'hôpital vers le domicile

Comment joindre l'assistance ?



Vous pouvez contacter Serenassur Assistance par téléphone au numéro communiqué lors de l'envoi de votre certificat d'adhésion au contrat.

Voir conditions et limites aux conditions générales

Après l'adhésion

EN CAS D'IMMOBILISATION À DOMICILE OU D'HOSPITALISATION (7 JOURS MINIMUM)

- Visite d'un proche (prise en charge du transport et des frais d'hébergement pendant 10 jours) ou 20h d'Aide ménagère
- Garde des animaux domestiques (pendant 8 jours)

EN CAS DE DÉPENDANCE PARTIELLE OU TOTALE

- Un bilan ressources : une personne compétente pourra aider vos proches à faire un point sur vos ressources et les aides auxquelles vous pouvez prétendre, et les aiguiller sur les démarches à effectuer
- Intervention d'un ergothérapeute pour conseiller sur l'aménagement du logement
- Prise en charge des frais d'installation d'un dispositif de Téléassistance (dans la limite de 150 €)

EN CAS DE PLACEMENT EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DE FAÇON DÉFINITIVE

- Aide au déménagement
- Transmission de messages
- Visite d'un proche

EN CAS DE DÉCÈS

- Soutien psychologique des proches
- Aide dans l'organisation des obsèques
- Aide dans les démarches administratives



Nous avons un patrimoine suffisant qui pourra nous permettre de faire face en cas de coups durs ! »

Serenassur est **le plus sûr moyen de préserver votre patrimoine** et d'arriver à le transmettre. Par ailleurs, notre **assistance vous offre des services adaptés** à votre situation pour vous accompagner, vous et vos proches (intervention d'un ergothérapeute, recherche d'un établissement médicalisé...)



Des garanties adaptées à vos besoins

1. Vous choisissez l'étendue de votre couverture

A L'ADHÉSION JE CHOISIS	Dépendance totale	ou Dépendance totale et partielle
EN CAS DE DÉPENDANCE JE TOUCHE		
Niveau de dépendance		
GIR 1 ⁽¹⁾	100 % de la rente ⁽²⁾	100 % de la rente ⁽²⁾
GIR 2 ⁽¹⁾	100 % de la rente ⁽²⁾	100 % de la rente ⁽²⁾
GIR 3 ⁽¹⁾	—	66 % de la rente ⁽²⁾
GIR 4 ⁽¹⁾	—	Capital Premier Frais = 6 x la rente mensuelle choisie
Tous les niveaux	Assistance	Assistance

+
Capital
Premier
Frais

(1) GIR : La grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie Groupe Iso-Ressources) est une grille nationale qui permet d'évaluer le degré de dépendance de la personne âgée. Ces degrés sont répartis en six groupes, appelés GIR ('Groupe Iso-Ressources'). Le GIR 1 définissant les personnes les plus dépendantes et le GIR 6 les personnes n'ayant pas perdu leur autonomie.

(2) Rente : avec Serenassur la rente est versée mensuellement jusqu'à votre décès.

Qu'est-ce que le Capital Premier Frais ?

- Vous pourrez le dépenser comme vous voulez nous ne vous demandons aucun justificatif
- Vous touchez 6 fois le montant de la rente mensuelle choisie à l'adhésion
- Le capital premier frais vous sera **versé une fois uniquement**, à votre entrée en dépendance, pour faire face à de nouvelles dépenses

2. Vous déterminez le montant de votre rente mensuelle

Utilisez le recueil de financement en page 8 et déterminez le montant restant à votre charge, selon vos revenus.

JE CHOISIS MA RENTE	Minimum	Maximum
Montant de rente mensuelle	150 €	2 500 €

Le +
La rente est non imposable⁽³⁾

Par tranches de 150 € jusqu'à 1 500 € et par tranches de 500 € au-delà.

3. Vous pouvez compléter votre garantie avec 2 options au choix :

- **Soutien Hospitalisation :** forfait de 450 € au-delà de 10 jours d'hospitalisation consécutifs.
- **Capital Obsèques :** capital de 3 500 € versé à vos proches en cas de décès.



Pour les garanties dépendance

- **Aucun délai d'attente en cas d'accident**
- **Aucun délai d'attente en cas de maladie** (sauf en cas de démence sénile ou présence de la maladie d'Alzheimer)

Serenassur, la réponse à vos questions



Mes frais seront couverts par les aides publiques ainsi que par ma complémentaire santé, pourquoi souscrire une assurance dépendance ? »

Des aides publiques insuffisantes :

Le montant mensuel moyen de l'APA versé en 2010 est de 491 € à domicile et 498 € en établissement médicalisé.

Seule une assurance dépendance couvre les frais liés à la perte d'autonomie qui vous permettront de régler des services d'aide à domicile, votre complémentaire santé et la Sécurité sociale remboursent uniquement les soins.



Je veux être certaine que lorsque je serai dépendante, mon contrat fonctionnera. »

En toute transparence, nous avons choisi de nous appuyer sur la grille AGGIR pour définir le niveau de dépendance qui déclenchera l'indemnisation. Ce sont donc les mêmes critères que ceux choisis par l'Etat pour attribuer son aide : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Avec Serenassur, tout est clair.



Et concrètement comment pourrais-je maîtriser mon budget ? »

Serenassur, vous propose de disposer d'une rente mensuelle. Ainsi votre budget suit vos dépenses au plus près.



Si je ne suis jamais dépendant, j'aurais cotisé à perte ! »

NON, Serenassur prévoit également **des options : le soutien hospitalisation** (forfait de 450 €) **et le capital obsèques** (capital de 3 500 €).

Par ailleurs, au bout de 8 ans, si vous n'êtes plus en mesure de payer vos cotisations, nous vous assurons un montant de rente réduit en cas de dépendance totale.



Pourquoi adhérer alors que je suis en pleine forme et encore jeune ? »

Plus vous souscrivez tôt, moins vos cotisations sont élevées !

De plus, vous pourrez accéder à notre contrat en bonne santé, ce qui vous permettra de remplir les formalités médicales simplement.



- Lorsque vous êtes dépendants vous ne payez plus vos cotisations.
- Réduction de 10 % sur chaque contrat pour une souscription en couple

Vos cotisations 2011 TTC

Garantie en cas de dépendance totale (GIR 1 et 2)

Votre cotisation dépend du niveau de rente mensuelle choisi et de votre âge. L'âge à prendre en compte est celui que vous aurez au 31/12 de l'année en cours. Exemple : vous êtes né(e) le 11/03/1951, votre âge à l'adhésion en 2011 est 60 ans.

Exemple: Pierre a 60 ans. Il choisit un montant de rente de 900 €/ mois. Sa cotisation mensuelle est de 33,36 €.

Dès son entrée en dépendance (GIR 2), Pierre percevra 900 € par mois.

CE QUE VOUS PERCEVREZ

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9	Niveau 10	Niveau 11	Niveau 12
Montant de rente mensuelle	150 €	300 €	450 €	600 €	750 €	900 €	1 050 €	1 200 €	1 350 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €

COTISATIONS MENSUELLES TTC EN EURO

Age à l'adhésion													
≤ 50 ans	4,17	7,61	11,04	14,48	17,91	21,35	24,78	28,22	31,65	35,08	46,53	57,98	
51 ans	4,32	7,91	11,49	15,08	18,66	22,25	25,83	29,42	33,00	36,59	48,54	60,49	
52 ans	4,48	8,23	11,97	15,72	19,46	23,20	26,95	30,69	34,44	38,18	50,66	63,14	
53 ans	4,65	8,57	12,48	16,39	20,31	24,22	28,13	32,05	35,96	39,87	52,92	65,96	
54 ans	4,83	8,93	13,02	17,11	21,21	25,30	29,39	33,48	37,58	41,67	55,31	68,96	
55 ans	5,02	9,31	13,59	17,88	22,16	26,44	30,73	35,01	39,30	43,58	57,86	72,14	
56 ans	5,23	9,71	14,20	18,69	23,17	27,66	32,15	36,64	41,12	45,61	60,57	75,52	
57 ans	5,44	10,15	14,85	19,55	24,25	28,96	33,66	38,36	43,07	47,77	63,45	79,12	
58 ans	5,67	10,60	15,54	20,47	25,40	30,34	35,27	40,20	45,13	50,07	66,51	82,95	
59 ans	5,92	11,09	16,27	21,45	26,62	31,80	36,98	42,15	47,33	52,51	69,76	87,02	
60 ans	6,18	11,61	17,05	22,48	27,92	33,36	38,79	44,23	49,67	55,10	73,22	91,35	
61 ans	6,45	12,16	17,88	23,59	29,30	35,01	40,72	46,44	52,15	57,86	76,90	95,94	
62 ans	6,74	12,75	18,76	24,76	30,77	36,77	42,78	48,78	54,79	60,79	80,81	100,83	
63 ans	7,06	13,37	19,69	26,01	32,33	38,64	44,96	51,28	57,60	63,91	84,97	106,03	
64 ans	7,39	14,04	20,69	27,34	33,99	40,63	47,28	53,93	60,58	67,23	89,40	111,56	
65 ans	7,74	14,74	21,75	28,75	35,75	42,76	49,76	56,76	63,76	70,77	94,11	117,45	
66 ans	8,12	15,50	22,88	30,26	37,63	45,01	52,39	59,77	67,15	74,53	99,13	123,72	
67 ans	8,52	16,30	24,08	31,86	39,64	47,42	55,20	62,98	70,76	78,54	104,48	130,41	
68 ans	8,95	17,15	25,36	33,57	41,78	49,99	58,19	66,40	74,61	82,82	110,18	137,54	
69 ans	9,40	18,07	26,73	35,39	44,06	52,72	61,38	70,05	78,71	87,37	116,25	145,13	
70 ans	9,89	19,04	28,19	37,34	46,49	55,63	64,78	73,93	83,08	92,23	122,73	153,23	
71 ans	10,44	20,15	29,85	39,55	49,26	58,96	68,66	78,37	88,07	97,77	130,12	162,46	
72 ans	11,03	21,33	31,63	41,92	52,22	62,51	72,81	83,10	93,40	103,70	138,01	172,33	
73 ans	11,67	22,60	33,53	44,45	55,38	66,31	77,24	88,17	99,10	110,03	146,46	182,89	
74 ans	12,35	23,95	35,56	47,16	58,77	70,38	81,98	93,59	105,20	116,80	155,49	194,18	
75 ans	13,07	25,40	37,73	50,06	62,39	74,73	87,06	99,39	111,72	124,05	165,15	206,26	

OPTIONS

Age à l'adhésion	Cotisations pour Capital Obsèques	Cotisations pour Soutien hospitalisation	Age à l'adhésion	Cotisations pour Capital Obsèques	Cotisations pour Soutien hospitalisation	Age à l'adhésion
50 ans	10,24	3,12	56 ans	13,16	3,61	62 ans
51 ans	10,66	3,19	57 ans	13,75	3,72	63 ans
52 ans	11,11	3,26	58 ans	14,38	3,83	64 ans
53 ans	11,58	3,34	59 ans	15,05	3,96	65 ans
54 ans	12,08	3,42	60 ans	15,76	4,09	66 ans
55 ans	12,61	3,51	61 ans	16,53	4,18	67 ans

Garantie en cas de dépendance totale et partielle (GIR 1, 2, 3, 4)

Votre cotisation dépend du niveau de rente mensuelle choisi et de votre âge. L'âge à prendre en compte est celui que vous aurez au 31/12 de l'année en cours. Exemple : vous êtes né(e) le 11/03/1951, votre âge à l'adhésion en 2011 est 60 ans.

Exemple: Marie a 55 ans. Elle choisit un montant de rente de 600 €/mois. Sa cotisation est de 31,54 €. **Dès son entrée en dépendance elle touchera son Capital Premier Frais de 3 600 € puis dès le GIR 3 on lui versera 396 €/mois, enfin, dès qu'elle sera en dépendance totale (GIR 1 et 2), elle touchera 600 €/mois de rente..**

CE QUE VOUS PERCEVREZ

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8	Niveau 9	Niveau 10	Niveau 11	Niveau 12
Montant de rente mensuelle en GIR 1 et 2	150 €	300 €	450 €	600 €	750 €	900 €	1 050 €	1 200 €	1 350 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €
Montant de rente mensuelle en GIR 3	99 €	198 €	297 €	396 €	495 €	594 €	693 €	792 €	891 €	990 €	1 320 €	1 650 €
Capital Premier Frais à l'entrée en dépendance	900 €	1 800 €	2 700 €	3 600 €	4 500 €	5 400 €	6 300 €	7 200 €	8 100 €	9 000 €	12 000 €	15 000 €





COTISATIONS MENSUELLES TTC EN EURO

Age à l'adhésion	7,42	14,10	20,78	27,47	34,15	40,83	47,51	54,19	60,87	67,56	89,83	112,10
≤ 50 ans	7,42	14,10	20,78	27,47	34,15	40,83	47,51	54,19	60,87	67,56	89,83	112,10
51 ans	7,66	14,57	21,49	28,41	35,33	42,24	49,16	56,08	63,00	69,91	92,97	116,03
52 ans	7,84	14,94	22,04	29,15	36,25	43,35	50,45	57,55	64,66	71,76	95,43	119,10
53 ans	8,03	15,33	22,62	29,91	37,21	44,50	51,79	59,09	66,38	73,67	97,99	122,30
54 ans	8,23	15,73	23,22	30,71	38,20	45,70	53,19	60,68	68,18	75,67	100,65	125,62
55 ans	8,44	16,14	23,84	31,54	39,24	46,94	54,64	62,35	70,05	77,75	103,42	129,08
56 ans	8,66	16,57	24,49	32,41	40,32	48,24	56,16	64,07	71,99	79,91	106,30	132,69
57 ans	8,92	17,10	25,28	33,47	41,65	49,83	58,01	66,19	74,38	82,56	109,83	137,10
58 ans	9,20	17,66	26,12	34,58	43,04	51,50	59,96	68,42	76,88	85,34	113,54	141,73
59 ans	9,49	18,24	26,99	35,74	44,49	53,24	61,99	70,75	79,50	88,25	117,42	146,59
60 ans	9,79	18,85	27,91	36,96	46,02	55,07	64,13	73,18	82,24	91,29	121,48	151,66
61 ans	10,02	19,29	28,57	37,84	47,12	56,40	65,67	74,95	84,23	93,50	124,42	155,34
62 ans	10,24	19,74	29,24	38,75	48,25	57,75	67,25	76,75	86,25	95,76	127,43	159,10
63 ans	10,53	20,31	30,10	39,88	49,67	59,45	69,24	79,03	88,81	98,60	131,22	163,84
64 ans	11,05	21,36	31,67	41,98	52,28	62,59	72,90	83,21	93,52	103,83	138,19	172,56
65 ans	11,85	22,96	34,06	45,17	56,28	67,39	78,50	89,61	100,72	111,82	148,85	185,88
66 ans	12,84	24,94	37,04	49,14	61,24	73,34	85,44	97,53	109,63	121,73	162,06	202,40
67 ans	13,91	27,09	40,26	53,44	66,61	79,78	92,96	106,13	119,31	132,48	176,39	220,31
68 ans	14,94	29,14	43,33	57,53	71,73	85,93	100,13	114,32	128,52	142,72	190,05	237,37
69 ans	16,04	31,35	46,66	61,96	77,27	92,57	107,88	123,18	138,49	153,79	204,81	255,83
70 ans	17,24	33,75	50,25	66,75	83,25	99,76	116,26	132,76	149,27	165,77	220,78	275,79
71 ans	18,64	36,55	54,45	72,36	90,26	108,16	126,07	143,97	161,88	179,78	239,46	299,14
72 ans	20,17	39,60	59,02	78,45	97,88	117,31	136,74	156,16	175,59	195,02	259,78	324,54
73 ans	21,83	42,91	64,00	85,09	106,17	127,26	148,34	169,43	190,52	211,60	281,89	352,18
74 ans	23,63	46,52	69,42	92,31	115,20	138,09	160,98	183,88	206,77	229,66	305,97	382,27
75 ans	25,60	50,46	75,32	100,18	125,04	149,89	174,75	199,61	224,47	249,33	332,20	415,06

Cotisations pour Capital Obsèques	Cotisations pour Soutien hospitalisation	Age à l'adhésion	Cotisations pour Capital Obsèques	Cotisations pour Soutien hospitalisation	Age à l'adhésion	Cotisations pour Capital Obsèques	Cotisations pour Soutien hospitalisation
17,34	4,27	68 ans	23,80	5,08	74 ans	34,28	5,86
18,22	4,37	69 ans	25,22	5,28	75 ans	36,65	5,99
19,16	4,49	70 ans	26,77	5,50			
20,18	4,61	71 ans	28,41	5,57			
21,29	4,75	72 ans	30,19	5,65			
22,49	4,91	73 ans	32,14	5,75			

Recueil de financement

Analysez vos besoins pour choisir la solution adaptée :

	Ma retraite mensuelle = € / mois
	Autres revenus = € / mois
	
L'allocation Personnalisée d'autonomie (APA) = 491 €/mois en moyenne	
	Mes dépenses personnelles = € / mois
	Le coût de la dépendance = € / mois
<ul style="list-style-type: none"> • en cas de maintien à domicile environ 2 400 € • dans un établissement spécialisé environ de 1 350 € à 2 750 € 	
	
Mon besoin de financement = € / mois	

Notre Conseil :

<input type="radio"/> Garantie Dépendance Totale	<input type="radio"/> Garantie Dépendance Totale et Partielle
Niveau de rente mensuelle à choisir : €	
Montant de cotisation mensuelle à payer : €	

En cas de dépendance vous percevrez :

En cas de dépendance totale (GIR 1 et 2)	En cas de dépendance totale et partielle (GIR 1,2,3,4)
Une rente mensuelle de : €	Un capital Premier Frais de : €
	Une rente mensuelle dès le GIR 3 de : €
	Une rente mensuelle dès le GIR 2 de : €

* 491 € correspond à l'aide perçue de l'APA en moyenne pour une personne à domicile.
L'APA moyenne est de 498 € en établissement médicalisé. Source DREES 2010.

Serenassur, l'assurance d'une autonomie financière préservée

Les points forts

- Une **rente mensuelle pour un apport régulier** qui vous aidera à faire face aux frais liés à la perte d'autonomie,
- Un **Capital Premier Frais** dès l'entrée en dépendance, à **utiliser librement**
- Une **assistance présente dès l'adhésion** pour un accompagnement précieux dans les moments difficiles (aide à la recherche d'un établissement, aide pour la recherche de prestataires d'aide à domicile),
- Une rente mensuelle **non imposable** (hors cadre fiscal Madelin)
- Une **cotisation fixe** qui n'évolue pas en fonction de votre âge, **plus vous adhérez tôt plus vos cotisations sont faibles**,
- -10 % en cas d'adhésion en couple,
- Une **définition claire de la dépendance** (nous nous basons sur la grille AGGIR retenue par l'Etat pour l'attribution de ses aides),
- La garantie dépendance totale est **éligible au cadre fiscal Madelin**.

Un contrat plébiscité par les Dossiers de l'épargne pour la 7^e année consécutive :



Un produit couvrant la dépendance totale, partielle et légère accessible jusqu'à 75 ans. La possibilité d'opter pour un capital obsèques et une garantie hospitalisation. Un capital équipement en inclusion. Une réduction de 10 % est accordée en cas d'adhésion couplée. Le versement d'un capital « premier frais » dès la reconnaissance de l'état de dépendance.



APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Gagnez jusqu'à 150 € de chèques cadeaux en parrainant vos proches !

- Tout au long de leur vie, votre famille, vos amis, vos collègues... peuvent avoir besoin d'une assurance de prêt, prévoyance ou santé.
- Alors n'hésitez pas à partager votre expérience et à leur recommander APRIL.
- Jusqu'à cinq parrainages par an récompensés chacun par 30 € de chèques cadeaux, soit 150 €.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par COMPANHIA DE SEGUROS FIDELIDADE MUNDIAL.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**